



ACTUALITES EN BREF DU JEUDI

- L'UNESCO condamne le meurtre d'un journaliste iraquien
- RDC : contre la LRA, Valerie Amos demande plus de sécurité
- RDC : l'ONU salue la condamnation de onze militaires de l'armée pour des viols
- Libye : l'ONU dénonce des violences contre des journalistes
- Côte d'Ivoire : détérioration inquiétante de la situation, selon Navi Pillay
- Somalie : face aux violences et à la crise humanitaire, l'ONU appelle à agir
- Bahreïn : Ban Ki-moon inquiet de l'impasse politique
- Le Comité de sanction contre Al-Qaïda ajoute "l'Emir du Caucase" sur sa liste
- Sud-Soudan : l'ONU appelle à la retenue alors que des combats font rage à Jonglei
- PNUE : les abeilles menacées d'extinction, l'humanité met en cause son avenir
- Les gouvernements doivent mieux se coordonner en cas de catastrophes, selon l'ONU

L'UNESCO condamne le meurtre d'un journaliste iraquien



10 mars - La Directrice générale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), Irina Bokova, a condamné jeudi le meurtre du journaliste iraquien Hilal al-Ahmadi, abattu en février dernier à Mossoul.

« Je condamne le meurtre du journaliste free-lance iraquien Hilal al-Ahmadi. Les attaques contre les journalistes ne peuvent être tolérées. En refusant aux citoyens d'avoir accès à l'information, ces crimes mettent à mal la structure même des démocraties émergentes. Ils doivent faire l'objet d'enquêtes et être punis », a déclaré Irina Bokova.

Hilal al-Ahmadi a été abattu le 17 février alors qu'il se rendait au travail, à Mossoul. Journaliste free-lance réputé, il travaillait pour plusieurs médias s'intéressant aux problèmes de corruption.

Selon l'organisation non gouvernementale Reporters sans frontières, sept journalistes ont été tués en 2010 en Iraq, contre quatre en 2009.

RDC : contre la LRA, Valerie Amos demande plus de sécurité



Valerie Amos.

10 mars - Au dernier jour de sa visite en République démocratique du Congo (RDC), la Secrétaire générale adjointe de l'ONU aux affaires humanitaires, Valerie Amos, s'est rendue dans la Province Orientale, et plus particulièrement dans les districts du Haut-Uele et du Bas-Uele, qui sont le théâtre de brutalités commises par l'Armée de Résistance du Seigneur (LRA), un groupe armé ougandais.

Dans ces districts, la LRA a tué près de 2.000 civils depuis décembre 2007 et enlevé près de 3.000 personnes, dont environ 1.500 enfants. Dans le village de Bangadi, situé à environ 50 kilomètres de la frontière avec le Sud-Soudan, Valerie Amos a écouté les témoignages poignants de survivants d'enlèvements par la LRA.

« La LRA continue de commettre des atrocités contre les civils, et ceux qui sont déplacés n'ont aucune perspective de retourner chez eux dans un futur proche », a dit Mme Amos après sa visite. « Les éléments de la LRA sont brutaux. Ils ont mutilé et tué de nombreuses personnes, et des centaines d'enfants enlevés ne sont jamais revenus ».

Seulement quelques centaines de combattants de la LRA se trouveraient en RDC. Malgré leur nombre relativement faible, l'impact humanitaire et sécuritaire de leur présence est énorme. L'accès routier limité aux districts des Uele rend les opérations humanitaires difficiles et coûteuses. La LRA a causé le déplacement de près de 300.000 personnes rien qu'en RDC. En outre, la LRA a attaqué des civils au Sud-Soudan, en République Centrafricaine, ainsi qu'en Ouganda.

« Les pays affectés et les partenaires internationaux ont besoin d'agir ensemble pour trouver des solutions à cette grave menace à la paix et à la sécurité régionale », a dit Mme Amos. Au cours des rencontres avec les autorités et les travailleurs humanitaires dans la province, Mme Amos a mis l'accent sur la responsabilité première du gouvernement de la RDC pour protéger les civils. Elle a également exprimé son inquiétude sur le manque de ressources de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation au Congo (MONUSCO) afin de protéger les civils et assurer l'accès aux zones affectées par la LRA pour les opérations humanitaires.

« La MONUSCO est un élément dissuasif pour la LRA, et sa présence est également essentielle pour faciliter l'accès et les opérations humanitaires dans la province », a-t-elle affirmé.

Sept agences des Nations Unies et 23 organisations non gouvernementales (ONG) mènent des actions humanitaires dans les districts du Haut-Uele et du Bas-Uele. Les acteurs humanitaires ont réussi à venir en aide à environ 65% de la population déplacée, mais ils font quotidiennement face aux obstacles liés à l'insécurité persistante et à l'inaccessibilité d'un grand nombre de ces déplacés, dans des zones avec peu ou sans réseau routier.

RDC : l'ONU salue la condamnation de onze militaires de l'armée pour des viols



Une affiche à Goma, dans l'est de la RDC, prévient des conséquences criminelles des viols.

10 mars - « Je me réjouis du verdict rendu aujourd'hui par le tribunal militaire du Sud-Kivu, à Kalehe, dans l'est de la République démocratique du Congo (RDC). Les onze membres des Forces armées congolaises (FARDC) accusés de viols, pillages, destructions d'écoles et d'enlèvements d'enfants, ont été reconnus coupables », a indiqué mercredi la Représentante spéciale de l'ONU pour la violence sexuelle dans les conflits, Margot Wallström.

« Je salue aussi le courage de 18 des 24 femmes violées par ces hommes qui sont venues témoigner devant le tribunal », a-t-elle poursuivi. « Il est maintenant crucial que les victimes et les témoins de violences sexuelles soient protégés, ainsi que leurs familles ».

Du 22 au 26 septembre 2009, 24 femmes avaient été violées à Katasomwa par onze militaires appartenant au 68ème Bataillon des FARDC.

Leur procès s'est ouvert le 28 février, devant la Cour militaire du Sud-Kivu, siégeant en audience foraine à Kalehe, avec le soutien financier, logistique et matériel de la Mission de stabilisation de l'ONU dans le pays (MONUSCO), du Bureau conjoint de l'ONU aux droits de l'Homme en RDC (BCNUDH), du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et de plusieurs organisations non gouvernementales.

Poursuivis pour crimes contre l'humanité et crimes de guerre, tous les accusés ont été reconnus coupables et condamnés : 15 ans de prison pour le Lieutenant-colonel Balumisa, son commandant en second, le Major Elia, et le Capitaine Makanyaka, chargé du renseignement militaire. Toujours en fuite, les huit autres militaires de l'armée congolaise -un major, trois capitaines, quatre lieutenants- ont été condamnés par contumace à la réclusion criminelle à perpétuité.

Dans son communiqué, Margot Wallström estime que ces lourdes condamnations envoient « un signal fort à tous les auteurs de violences sexuelles en RDC : aucun commandant militaire est au-dessus de la loi, même ceux d'une armée nationale ».

La Représentante spéciale de l'ONU se félicite également des condamnations prononcées à Kampene, fin février, par la Cour militaire de Maniema, à l'encontre de deux membres de la police congolaise. L'un a été condamné à 15 ans de prison pour viol, extorsion de fonds et violences sur des civils, l'autre à cinq mois de prison pour avoir aidé un violeur présumé à s'échapper.

« Cela montre également que les efforts déployés pour mettre un terme à l'impunité pour ces crimes continuent de produire des résultats concrets », a poursuivi Margot Wallström, avant de « remercier toutes les personnes impliquées dans le succès de ces procédures judiciaires ». « Je félicite le gouvernement de la RDC pour son action rapide et sa mobilisation en cours pour lutter contre la violence sexuelle ».

« Il est maintenant impératif que les huit membres des FARDC condamnés par contumace soient appréhendés dans les meilleurs délais. Nous continuerons à veiller la dessus, comme nous continuerons à enregistrer les autres violences sexuelles perpétrées dans les conflits, où qu'elles se produisent », a conclu la Représentante spéciale de l'ONU pour la violence sexuelle dans les conflits.

Dans un rapport publié au début du mois de mars, le Haut commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) estime qu'au cours des 12 dernières années de conflit, environ 200.000 femmes ont été violées en RDC, dont au moins 120 depuis le début 2011.

Libye : l'ONU dénonce des violences contre des journalistes



10 mars - La Haut commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, Navi Pillay, a condamné jeudi la détention et le mauvais traitement infligés à une équipe de trois journalistes de la chaîne de télévision britannique BBC international alors qu'ils tentaient de couvrir la situation dans la ville de Zawiya, dans l'ouest de la Libye.

« Les journalistes prennent un grands risque pour garantir la diffusion d'une information précise de ce qui se passe dans les zones de conflits », a déclaré Navi Pillay dans un communiqué. « Ils jouent un rôle décisif en pointant les violations des droits de l'homme.

Dans ce cas, l'expérience de cette équipe constitue un exemple du types de violations qui sont commises en Libye », a-t-elle ajouté.

Selon le Haut commissariat aux droits de l'homme (HCDH), les trois personnes de l'équipe de la BBC ont été frappées et victimes de simulacres d'exécutions par des membres de l'armée libyenne et de la police secrète.

« Etre pris pour cible, détenus et traités avec autant de cruauté est absolument inacceptable et constitue une sérieuse violation du droit international », a prévenu la Haut commissaire aux droits de l'homme.

« Si une équipe d'une chaîne de télévision internationale peut être victime d'un tel traitement, cela est extrêmement inquiétant pour ceux qui étaient avec les opposants libyens et qui sont tombés entre les mains des services de sécurité. Les médias doivent être en mesure de pouvoir raconter ce qui se passe en Libye sans être confrontés à des restrictions, des intimidations ou des violences », a-t-elle expliqué.

La Haut commissaire a également signalé les terribles conditions de détention endurées par les journalistes. Selon le HCDH, le bombardement continu des civils et l'utilisation d'armes militaires et de chars dans les rues de certaines villes du pays doivent faire l'objet d'enquête car ces actes pourraient constituer des crimes contre l'humanité.

Navi Pillay a également exprimé son inquiétude sur les informations faisant état d'exécutions sommaires, de viols et d'enlèvements dans le pays.

Elle a mis en garde les responsables des forces de sécurité libyennes. « Vous êtes avertis : si vous perpétrez des actes de torture ou vous en donnez l'ordre, vous serez personnellement et pénalement tenus pour responsables », a-t-elle dit.

Côte d'Ivoire : détérioration inquiétante de la situation, selon Navi Pillay



Des réfugiés ivoiriens au Libéria.

10 mars - La Haut commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, Navi Pillay, a fait part jeudi de son inquiétude devant « l'escalade des violations des droits de l'homme en Côte d'Ivoire, tant au niveau individuel que collectif », notant des meurtres quotidiens dans le pays ces dernières semaines.

Selon les enquêtes menées par les experts des droits de l'homme présents en Côte d'Ivoire, au moins 392 personnes ont été tuées dans le pays depuis la mi-décembre, dont au moins 27 ces derniers jours.

« Dans l'ensemble, la situation semble se détériorer de manière alarmante, avec une forte augmentation des affrontements intercommunautaires et interethniques. Des violations des droits de l'homme, y compris des viols, des enlèvements et des assassinats, sont commis chaque jour par des individus qui soutiennent l'un ou l'autre camp », souligne Navi Pillay dans un communiqué.

Revenant sur le meurtre de sept femmes par les Forces de défense et de sécurité (FDS) fidèles à l'ancien Président Laurent Gbagbo, la semaine dernière, dans le quartier d'Abobo, à Abidjan, lors d'une manifestation pacifique en faveur du Président élu Alassane Ouattara, la Haut commissaire estime « choquante » les images de ces meurtres et souligne qu'elles pourraient « être utilisées pour poursuivre en justice les responsables et les commanditaires ».

Elle dénonce aussi la mort mercredi de quatre autres personnes à Abidjan, lors d'une manifestation en hommage aux sept femmes tuées la semaine dernière. A l'issue du rassemblement pacifique, des affrontements ont en effet éclaté entre les FDS et le « Commando Invisible », un groupe qui s'oppose aux forces fidèles à Laurent Gbagbo.

« De tels actes inhumains et de telles persécutions, apparemment systématiques, sont inadmissibles en droit international ; les responsables devraient garder à l'esprit qu'ils pourront être tenus pénalement responsables et à titre individuel, pour ces actes », déclare-t-elle. Elle condamne également l'usage de civils comme bouclier humain par le « Commando Invisible ».

Navi Pillay souligne par ailleurs que les personnalités proches du Président Alassane Ouattara et leurs familles sont régulièrement prises pour cible. Les résidences privées des membres du gouvernement Ouattara ont notamment été pillées ou saccagées, tandis que les organes de presse qui le soutiennent sont directement menacés.

« Je demande instamment à toutes les parties de respecter les droits des civils », insiste-t-elle, avant de se dire « particulièrement inquiète des incitations constantes à la violence de leaders influents, notamment Charles Blé Goudé, qui semble chercher délibérément à inciter à des attaques contre des opposants politiques, d'autres groupes ethniques, des ressortissants d'autres pays ouest-africains, et le personnel de l'Opérations de l'ONU en Côte d'Ivoire ».

La Haut commissaire estime enfin que la capacité de la population ivoirienne à jouir de ses droits économiques, sociaux et culturels est « drastiquement remise en cause, dans des proportions de plus en plus grande ». Elle cite notamment les coupures d'électricité et d'eau la semaine dernière dans le nord du pays, ainsi que dans d'autres régions présentées comme soutenant le Président Ouattara. Si depuis les services ont été restaurés, au moins une personne, qui devait subir une intervention chirurgicale dans un hôpital, est décédée en raison des coupures de courant, indique-t-elle.

Après avoir rappelé enfin que « toutes les parties ont la responsabilité de protéger toutes la population en Côte d'Ivoire, indépendamment de l'ethnie, la nationalité ou la religion », Navi Pillay souligne « le risque de résurgence de la guerre civile dans le pays ». « J'exhorte toutes les parties à faire preuve de retenue, à tout mettre en œuvre pour l'empêcher et à résoudre leurs différends de manière pacifique », conclut-elle.

De son côté, le Secrétaire général de l'ONU, Ban Ki-moon, a noté jeudi avec satisfaction le communiqué publié par le Gouvernement du Président Ouattara considérant comme non valide une déclaration émise par les autorités soutenant M. Gbagbo et interdisant les vols des aéronefs des Nations Unies et de la Force Licorne à l'intérieur de la Côte d'Ivoire.

Le Secrétaire général « déplore cette dernière tentative visant à entraver les opérations de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) et prévient toutes les parties que toute tentative visant à perturber les vols des forces impartiales est inacceptable, » a dit son porte-parole dans une déclaration.

« Le Secrétaire général réaffirme que l'ONUCI maintiendra ses vols et prendra toutes les mesures nécessaires, telles que mandatées par les résolutions unanimes du Conseil de sécurité, afin de protéger ses biens et remplir son mandat, notamment en matière de protection des civils », a-t-il ajouté.

Somalie : face aux violences et à la crise humanitaire, l'ONU appelle à agir



Des femmes déplacées à Mogadishio.

10 mars - Après avoir entendu un exposé du Secrétaire général de l'ONU, Ban Ki-moon, sur la situation critique en Somalie, le Conseil de sécurité a appelé la communauté internationale à renforcer les moyens de la Mission de l'Union africaine dans ce pays (AMISOM) et à davantage soutenir le Gouvernement fédéral de transition somalien.

Dans une déclaration publiée jeudi, le Conseil de sécurité a insisté sur « le fait que l'AMISOM doit disposer de ressources prévisibles et fiables en temps voulu pour être mieux à même de s'acquitter de sa mission ».

Le Conseil « enjoint la communauté internationale à verser sans tarder et sans réserve des contributions au Fonds d'affectation spéciale pour l'AMISOM ou directement à l'appui de l'AMISOM » et « encourage le déploiement intégral, dans les meilleurs délais de 4.000 hommes supplémentaires pour renforcer les effectifs de l'AMISOM ». De même, les membres du Conseil ont appelé la communauté internationale à soutenir le Gouvernement fédéral de transition.

Enfin, le Conseil de sécurité demande « à tous les Etats Membres, en particulier à ceux de la région, de s'abstenir de tout acte qui enfreindrait les embargos sur les armes visant la Somalie et l'Erythrée et de prendre toutes les mesures nécessaires pour amener les auteurs de violations à en répondre et affirme qu'il importe de renforcer le contrôle de ces embargos ».

Auparavant, lors d'un exposé devant le Conseil de sécurité, Ban Ki-moon a de nouveau tiré la sonnette d'alarme sur la situation humanitaire et sécuritaire en Somalie, appelant d'urgence la communauté internationale à assister les institutions de transition à lutter contre les groupes armés, la piraterie et les ravages sans précédent de la sécheresse qui sévit dans l'ensemble du pays.

« La situation demande une attention urgente. Les progrès militaires réalisés par la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) sont fragiles. La situation humanitaire est terrible. La violence continue de faire rage », a déploré jeudi Ban Ki-moon devant les 15 membres du Conseil de sécurité. « Au regard des appels à la bonne gouvernance et de l'aspiration à une vie décente provenant d'Afrique de Nord et du Moyen-Orient, les attentes vont aussi commencer à se faire entendre en Somalie », a-t-il prévenu.

Pour Ban Ki-moon, il est aujourd'hui nécessaire d'assister d'urgence le Gouvernement fédéral de transition somalien qui est en train de gagner le contrôle de nouveaux territoires, notamment au sud du pays.

« L'AMISOM serait bien plus efficace avec plus de ressources y compris des hélicoptères et un soutien dans le secteur du renseignement et la surveillance », a affirmé le chef de l'ONU. « Construire une force viable repose autant sur le nombre de soldats que sur les moyens pour les soutenir », a-t-il ajouté.

Le Secrétaire général de l'ONU a souligné que le Gouvernement fédéral de transition était parvenu à une relative stabilité ce qui offre une opportunité pour la communauté internationale de redoubler d'efforts.

Citant le rapport de son Conseiller pour les questions juridiques liées à la piraterie au large des côtes somaliennes, Jack Lang, Ban Ki-moon a tiré la sonnette d'alarme sur la nécessité d'agir contre le phénomène.

Dans son rapport, Jack Lang proposait notamment la création de deux « juridictions spécialisées », l'une au Puntland, l'autre au Somaliland, ainsi que la construction à court terme d'une prison dans chacune de ces deux régions, et d'autre part la mise en place pendant une période de transition « d'une juridiction extraterritoriale », qui pourrait être basée à Arusha, en République-Unie de Tanzanie, où siège déjà le Tribunal pénal international pour le Rwanda.

Dans son rapport, il évalue à environ 25 millions de dollars le prix de ces initiatives. Un coût qu'il a qualifié de «

relativement modeste par rapport au coût total de la piraterie estimé à 7 milliards de dollars ». Soulignant l'importance « essentielle » du soutien international pour la formation des juges, procureurs, avocats et gardes pénitentiaires somaliens, le Conseiller a souligné que « l'ONU, mais aussi l'Union africaine, l'Union européenne et d'autres organisations devraient y contribuer ».

Dans son exposé, le Chef de l'ONU a ensuite insisté sur l'augmentation du nombre de victimes civiles causée par les affrontements ainsi que du nombre de déplacés qui fuient leurs villages non seulement à cause de violences mais aussi à cause de la sécheresse. Selon les dernières estimations, 2,4 millions de personnes sont affectées par la sécheresse en Somalie et 32% ont besoin d'une assistance humanitaire.

L'appel humanitaire de l'ONU pour financer les opérations humanitaires en Somalie s'élève à 539 millions de dollars. Seulement un quart de cette somme a aujourd'hui été récolté, a déploré le Secrétaire général de l'ONU devant le Conseil de sécurité.

« En travaillant tous ensemble, nous pouvons établir les conditions à partir desquelles les Somaliens peuvent sortir leur pays des violences et accéder à un avenir libéré de la peur », a-t-il conclu.

Bahreïn : Ban Ki-moon inquiet de l'impasse politique



Le Secrétaire général de l'ONU, Ban Ki-moon.

10 mars - Le Secrétaire général de l'ONU, Ban Ki-moon, qui continue de suivre de près la situation à Bahreïn, s'est déclaré jeudi préoccupé par l'impasse politique dans ce pays où les autorités sont confrontées à des manifestations depuis plusieurs semaines.

Le Secrétaire général « est préoccupé par l'apparente impasse concernant le lancement d'un dialogue national quelques semaines après que le Roi Hamad bin Isa Al-Khalifa a demandé au Prince héritier Salman bin Hamad Al-Khalifa d'engager un tel processus », a dit son porte-parole dans une déclaration.

« Le Secrétaire général estime que cette offre a créé une opportunité pour toutes les parties de s'intéresser à la réforme politique et constitutionnelle et de faciliter la réconciliation nationale », a-t-il ajouté.

Ban Ki-moon « appelle toutes les parties à Bahreïn à saisir le moment et à entamer un dialogue large, pacifique et significatif impliquant l'opposition politique et la société civile dans l'intérêt de tous les Bahreïnis ». « A cet égard, le Secrétaire général répète que les Nations Unies sont prêtes à fournir un soutien aux efforts menés au niveau national, si la demande en est faite », a encore dit son porte-parole.

Ban Ki-moon appelle aussi tous les pays voisins de Bahreïn et la communauté internationale en général à soutenir le processus de dialogue et un environnement favorable à des réformes crédibles à Bahreïn.

Le Comité de sanction contre Al-Qaïda ajoute "l'Emir du Caucase" sur sa liste



Le Conseil de sécurité de l'ONU.

10 mars - Le Comité de sanction contre Al-Qaïda et les Talibans a annoncé jeudi avoir ajouté sur la liste consolidée des personnes visées par des sanctions pour être associées à Al-Qaïda, à Oussama ben Laden ou aux Taliban, le ressortissant russe, Doku Khamatovitch Umarov.

Selon le Comité, Doku Khamatovich Umarov a été ajouté à cette liste pour avoir « participé au financement, à la planification, à la facilitation, à la préparation et à la perpétration d'actes ou d'activités, de transfert ou de vente d'armes et de matériel, et de soutien aux agissements du Groupe du Jihad islamique, du Mouvement islamique d'Ouzbékistan et du

Bataillon de sabotage et de reconnaissance Riyadus-Salikhin des martyrs tchéchènes ».

Toujours selon le Comité, Doku Khamatovich Umarov fut, à partir de mars 2005, le chef de la République tchétchène d'Ichkérie, une formation tchétchène opérant en exil ou en clandestinité, avant de s'autoproclamer, en 2007, Emir de l'Émirat islamique du Caucase.

Parmi les faits qui lui sont reprochés par l'ONU, « plusieurs attaques terroristes majeures », incluant « l'enlèvement en 2002 d'employés du Bureau du Procureur général de la République de Tchétchénie, des attentats contre le bâtiment des services de sécurité fédéraux russes et des trains de voyageurs en Ingouchie en 2003, la prise d'otages dans l'école publique de Beslan en 2004 et l'attentat contre le métro de Moscou en mars 2010 », qui a fait 39 morts et 102 blessés.

Selon la presse, Doku Khamatovich Umarov a également revendiqué l'attentat du 24 janvier 2011, à l'aéroport international de Domodedovo de Moscou, qui a fait 35 morts et plus de 150 blessés.

Le Comité de sanction du Conseil de sécurité a été créé par la résolution 1267 adoptée en 1999, puis modifié et renforcé par des résolutions ultérieures, afin que les sanctions s'appliquent aussi aux personnes et entités associées à Al-Qaïda, à Oussama ben Laden ou aux Taliban, où qu'elles se trouvent dans le monde.

Ces résolutions ont toutes été adoptées en vertu du Chapitre VII de la Charte de l'ONU sur les menaces à la paix et la stabilité. Elles exigent de tous les États qu'ils prennent des mesures précises – gel des avoirs, interdiction de voyager et embargo sur les armes - à l'encontre de toute personne ou entité associée à Al-Qaïda, à Oussama ben Laden ou aux Taliban, et que le Comité inscrirait sur sa liste consolidée, à l'instar de Doku Khamatovich Umarov.

La Liste des personnes inscrites à l'heure actuelle est disponible sur le site internet de l'ONU : <http://www.un.org/sc/committees/1267/consolist.shtml>

Sud-Soudan : l'ONU appelle à la retenue alors que des combats font rage à Jonglei



10 mars - La Mission de l'ONU au Soudan (MINUS) a fait part jeudi de son inquiétude grandissante devant les opérations menées par l'Armée populaire de Libération du Soudan contre des forces rebelles dans l'Etat de Jonglei, et leurs conséquences sur les populations civiles.

Selon la MINUS, si le gouvernement du Sud-Soudan a la responsabilité de s'occuper des menaces contre son territoire, il doit le faire en se conformant au droit humanitaire international et doit aussi autoriser la mission à accéder aux victimes du conflit.

« La MINUS appelle toutes les parties à la retenue et à éviter toute action qui pourrait blesser des civils ou mettre en danger leurs vies et leurs biens. Elle appelle tous les groupes à laisser un accès sans limite à ces zones, afin que la situation humanitaire et les besoins immédiats des populations civiles soient évalués », déclare la Mission dans un communiqué.

Selon la presse, des combats ont commencé lundi 28 février dans la région de Fangak, dans le nord de l'Etat de Jonglei, au Sud-Soudan. Ils opposeraient l'armée du Sud-Soudan (Armée populaire de Libération du Soudan) aux troupes d'un chef sudiste local, le général George Athor, entré en rébellion l'année dernière, après avoir perdu les élections pour le poste de gouverneur de Jonglei.

Le 3 mars, dans une déclaration commune, les 15 membres du Conseil de sécurité avaient déjà demandé à la MINUS « de surveiller la situation sur le terrain » et « d'assurer la protection des civils comme le prévoit son mandat ».

PNUE : les abeilles menacées d'extinction, l'humanité met en cause son avenir



10 mars - Le déclin des abeilles, qui sont des insectes vitaux pour la pollinisation des végétaux et par conséquent pour la production alimentaire, risque de devenir potentiellement désastreux si les hommes ne changent pas profondément leur mode de vie, de l'utilisation des insecticides en passant par la pollution atmosphérique, souligne un rapport du Programme de l'ONU pour l'environnement (PNUE) rendu public jeudi.

« La manière dont l'humanité gère, ou gère mal, le potentiel de la nature, notamment les pollinisateurs, définira en partie notre avenir collectif au cours du 21^{ème} siècle. Sur les cent espèces végétales qui fournissent 90% de la nourriture dans le monde, plus de 70% sont dépendent des abeilles pour leur pollinisation », a insisté le Directeur du PNUE, Achim Steiner, à l'occasion de la sortie du rapport.

Selon l'étude du PNUE, baptisée « Désordre dans les colonies d'abeilles et autres menaces sur les pollinisateurs », le nombre de colonies d'abeilles est en chute libre dans de nombreuses régions du monde. Pour expliquer ce phénomène, l'agence onusienne met en avant plus d'une douzaine de facteurs, qui vont de la diminution des espèces de plantes à fleurs aux dommages des insecticides sur la mémoire des insectes, à la propagation d'organismes nuisibles et la pollution atmosphérique.

Dans ce contexte, le rapport appelle à la mise en place immédiate de mesures d'incitation à la restauration des habitats des pollinisateurs et de leur environnement pour les agriculteurs, par exemple pour le développement de champs de plantes à fleurs à côté des ceux utilisés pour la production agricole.

« Les êtres humains ont fabriqué une illusion, celle consistant à imaginer qu'au 21^{ème} siècle, ils disposeraient des prouesses technologiques leur permettant d'être indépendants de la nature », a poursuivi Achim Steiner, avant d'estimer que la situation des abeilles soulignait « une autres réalité » : « dans un monde de près de 7 milliards d'humains, nous sommes plus dépendants de la nature, et pas non l'inverse ».

Sur la liste des facteurs dangereux, le rapport du PNUE place de nouveaux types d'agents pathogènes fongiques virulents, potentiellement mortels pour les abeilles et d'autres pollinisateurs, qui se sont développés et répandus dans le monde entier, à la faveur de la mondialisation et de la croissance rapide des échanges commerciaux de biens autour du globe.

Dans le même temps, selon le rapport du PNUE, environ 20.000 espèces de plantes à fleurs, dont dépendent de nombreuses espèces d'abeilles pour se nourrir, pourraient être perdues dans les prochaines décennies, si aucun effort de conservation n'est déployé. Selon une étude anglo-néerlandaise citée par le PNUE, depuis les années 1980, il y a eu une baisse de 70% des fleurs sauvages de la planète, dont les plus importantes sont la menthe, les pois et la famille des herbacés vivaces.

En parallèle, l'utilisation croissante de produits chimiques dans l'agriculture cause des dommages considérables sur les abeilles, dont ils affaiblissent le système immunitaire. Des études en laboratoire montrent que certains insecticides et fongicides, utilisés ensemble, peuvent être 1000 fois plus toxiques pour les abeilles, affectant leur sens de l'orientation, leur mémoire et le métabolisme de leurs cerveaux. Les herbicides et les pesticides réduisent également la disponibilité des plantes dont les abeilles ont besoin pour leur alimentation, ainsi que de nombreuses espèces de pollinisateurs aux stades larvaires de leurs reproductions.

De même, le rapport du PNUE montre que la pollution de l'air peut aussi interférer avec la capacité des abeilles à trouver ou retrouver des plantes à fleurs et donc de la nourriture, dans la mesure où des odeurs et parfums qui circulaient en 1800 dans un rayon de plus de 800 mètres, ne circulent plus aujourd'hui que dans un périmètre de moins de 200 mètres.

Les champs électromagnétiques provenant de sources d'énergies, comme les lignes électriques à haute tension peuvent également être des facteurs de changement de comportement des abeilles, extrêmement sensibles aux champs magnétiques

car des glandes abdominales des abeilles contiennent du plomb.

Autre facteur menaçant les abeilles, les parasites et ravageurs, comme l'acarien *Varroa* qui se nourrit de fluides d'abeille, et le petit coléoptère des ruches, qui ravage le miel et le pollen stocké. Endémique en Afrique subsaharienne, ce parasite s'est aujourd'hui répandu en Amérique du Nord et en Australie, et il est attendu en Europe.

Les abeilles peuvent aussi souffrir de la concurrence par d'espèces exotiques, telles que les abeilles africanisées aux États-Unis et le frelon asiatique qui se nourrissent les abeilles européennes. En France par exemple, le frelon a colonisé près de la moitié du territoire depuis 2004.

Au sommet de tous ces facteurs, figure enfin le changement climatique qui, laissé sans réponse, risque d'aggraver encore la situation d'une multitude de manières, par exemple en modifiant les périodes de floraison des plantes et de précipitations, qui affecteront à leur tour la qualité et la quantité de nectar disponible pour les abeilles.

Selon le PNUE, la diminution du nombre des colonies d'abeilles remonte au milieu des années 1960 en Europe, mais s'est accélérée depuis 1998, notamment en Belgique, en France, en Allemagne, en Italie, aux Pays-Bas, en Espagne et en grande Bretagne.

A l'approche du troisième sommet de la Terre l'ONU consacré au développement durable et qui se tiendra à Rio, au Brésil, en 2012, le PNUE appelle les pays du monde à intensifier les efforts internationaux déployés pour accélérer la transition vers une économie verte et un modèle de développement durable. Pour Achim Steiner, son Directeur, il faut « investir et réinvestir maintenant dans les services fournis par la nature, par les forêts, par les cours d'eau douce, par les champs de fleurs et par les récifs coralliens ».

« Rio 2012 est une occasion d'aller au-delà des définitions étroites de la richesse et de inclure dans la richesse nationale et mondiale, le patrimoine et les services offerts par la nature, telle que la pollinisation par des insectes comme les abeilles, qui se chiffre en multi milliards de dollars », a-t-il conclu.

Les gouvernements doivent mieux se coordonner en cas de catastrophes, selon l'ONU



10 mars - La Représentante spéciale du Secrétaire général de l'ONU pour la réduction des risques de catastrophe, Margareta Wahlström, a appelé mercredi dans un rapport les pays à mieux coordonner leurs actions afin de réduire l'impact des catastrophes naturelles telles que les inondations, les tremblements de terre et les ouragans.

« Le rapport souligne le besoin des pays à conduire des évaluations qui mèneront au développement de plans mis en oeuvre par des institutions et bien financés, mieux coordonnés et plus fiables », a déclaré Margareta Wallström dans son rapport publié

mercredi.

« Bien que les défis soient complexes, nous avons les connaissances, les moyens et les ressources pour les relever », a-t-elle ajouté en soulignant que « le renforcement des capacités des communautés demandait de nouvelles formes de partenariats public-privé dans les secteurs politique, économique, financier et dans le domaine de la recherche ».

Le rapport pointe notamment que de nombreux pays ont des feuilles de route et des plans d'urgence mais peu ont les moyens de leur mise en oeuvre. Le nombre de lois adoptées ces cinq dernières années relatives à la réduction des risques et des catastrophes est symptomatique de ce problème, estime le rapport.

Le document souligne aussi le besoin de créer une « demande sociale » pour la réduction des risques de catastrophes de manière à ce que les citoyens fassent pression sur les gouvernements pour la mise en oeuvre de ces plans.